COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D’ASNAN

DU 07 MARS 2022

Membres présents : 8

Membres absents : 3

Présents : RIOLINO Patrick, Jean Noël GUENEAU, Marine TONOLLI, Nathalie CREBOIS, Alain LE CHATREUX. Maud COUDRIN et Jacques PINEAU.

Excusée : Jacqueline D’HIVERT donne pouvoir à Jean Noël GUENEAU.

Absents : Jean Michel DOUX, Steffy LANTIER, Aldo ZANFONI,

**Séance ouverte à 19h00**

**ORDRE DU JOUR:**

* Création de Poste Agent technique : CDD
* Avenant modification rémunération
* Modification baux : logement mairie et chasse
* Travaux Toiture : devis Barboux et devis Verger
* Attribution DCE 2021-2023
* Rapports Annuels 2020-2021 : Station d’épuration et Gestion des déchets
* Budget : Consultation des taux des taxes
* Subvention : Association Prévention Routière
* Etude Travaux Sécurité D34
* Questions diverses

**CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer le Poste d’Agent Technique car notre agent actuel qui est en contrat aidé se termine définitivement au 31.03.2022.

L’agent recruté commencera en date du 01/04/2022 en contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée de 3 ans renouvelable, le contrat sera à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures pour l’entretien de la commune.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix**

- d’accepter de créer le Poste d’Agent Technique pour un contrat de travail à durée déterminée (CDD) à compter du 1er avril 2022 sur la base de l’indice brut 401, indice majoré 363.

**-** autorise leMaire à signer tous les documents concernant cette opération

**AVENANT PORTANT REVALORISATION INDICIAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de revaloriser les indices de Mme PINEAU Josette qui est en CDI.

A compter du 01 mars 2022, la situation de Mme PINEAU Josette du grade adjoint technique territorial, est revalorisée de manière suivante : - Indice Brute. : 401 – Indice Majoré : 363

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix**

- d’accepter au 1er mars 2022 la revalorisation indiciaire de Mme PINEAU Josette sur la base de l’indice brut 401, indice majoré 363.

**-** autorise leMaire à signer tous les documents concernant cette opération

**MODIFICATION DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de revaloriser et de modifier le montant de l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E) à l’adjoint administratif territorial principale de 2 classe à 100 euros par mois.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix**

- d’accepter au 1er mars 2022 la modification de l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E) à l’adjoint administratif territorial principale de 2 classe à 100 euros par mois.

**-** autorise leMaire à signer tous les documents concernant cette opération

**PROGRAMME DE TRAVAUX 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux 2022 de l’Office National des Forêts.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix**

- d’approuver ce programme de travaux et prévoit à cet effet une dépense de 3 384 € TTC concernant la parcelle 17 soit 2370.00€ HT de travaux sylvicoles et 450 € HT de travaux de maintenance.

**-** autorise leMaire à signer tous les documents concernant cette opération

**MODIFICATION DU LOYER DU LOGEMENT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de prévoir une augmentation du loyer de Mme COINTE Yvette occupant le logement de la Mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

De fixer le loyer à 220 euros par trimestre à compter du 01 avril 2022 et sera révisé chaque année sur la base de l’indice de l’I.N.S.E. E du coût de la construction (indice du 3 trimestre).

Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

.

**MODIFICATION DU LOYER DU BAIL DE CHASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de prévoir une augmentation du loyer du bail de Chasse qui n’a jamais été révisé depuis 2006 soit de 700 euros annuel de loyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

D’accepter d’augmenter de 100 euros en 2024 le loyer de chasse soit de 800 euros annuel.

Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

**TRAVAUX TOITURE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la réfection de la toiture de la Mairie.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :**

-D’accepter le devis de l’entreprise BARBOUX pour un montant 12 237.68 TTC qui sera budgétisé en investissement.

-La commune attribuera à cette opération la DCE 2021-2022-20233

**-** autorise leMaire à signer tous les documents concernant cette opération

**ATTRIBUTION DCE 2021-2022-2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la notification pour la répartition de la DCE 2021. Les modalités de perception de cette recette ont évolué.

Il est désormais possible d’opter pour l’intégration de cette somme dès cette année, sur une période pouvant varier entre 1 et 3ans.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :**

D’accepter l’option 3 : DCE sur trois années : soit environ 10200 euros comprenant l’année 2021, 2022, et 2023.

D’accorder les DCE sur la réfection de la toiture de la Mairie et des travaux de caniveaux.

Autorise le Maire à signer les documents.

**RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION DE GESTION DES DECHETS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le service public de prévention et de gestion des déchets par la Communauté de Communes Tannay-Brinon -Corbigny en date du 05/11/2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :**

-D’accepter le rapport cité ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents

**RAPPORT ANNUEL 2021 DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D’EPURATION DE ASNAN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de visite avec Assistance réalisé par la Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny en date du 14/04/2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :**

-D’accepter le rapport cité ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l’Association de la prévention routière afin de lutter contre l’insécurité routière qui sollicite les communes pour le versement d’une subvention d’un montant de 0.10€ par habitant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

-Accorder une subvention à l’Association de la Prévention Routière qui s’élève pour la commune à 0.10€ x 123 habitants soit 12.30€ annuelle qui sera budgétisée à l’article 6574.

-Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

.

**Question diverse**

**Pour information le défibrillateur est installé à l’extérieur de la Salle des Fêtes qui est à ce jour opérationnel.**

**Fin de séances : 20H15**